VILLE DE
BORMES
LES MIMOSAS

Vendredi 5 septembre 2025

PREVENTION DES RISQUES

LABEL RÉSILIENCE FRANCE COLLECTIVITÉS

Accès aux massifs interdit :

- *Interdiction de fumer*
- *Interdiction d'allumer un feu*
- *Interdiction de jeter des objets en ignition*
- *Camping sauvage interdit*
- *Dépôt d'ordure interdit*
- *Circulation interdite sur les voies marquées d'un panneau B0*

Accès interdit hors ZAPEF (Zones d'accueil du public en forêt autorisées) et travaux interdits, conditions d'accès restreintes sur les îles de Port-Cros et Porquerolles

Tableau des risques	
Feux de forêt (Massif n°4)	TRES SEVERE
Vigilances météo	NÉANT
Canicule	NÉANT